

PRIX DE L'ANSE CERON

8ème(P/ 3450), Classe 4 — 19/11/2023 16h15, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.600 meters, Corde à GAUCHE, Terrain COLLANT (4,5)

7.200 (3.600, 1.440, 1.080, 720, 360)

ARRIVEE OFFICIELLE: 12 Engagés. 2 Nuls. 3 Forfaits. 3 Supplémentaires. 1 Non-Déclaré-Partant. 6 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1.40.53 (Redk : 1. 2.83)

COURSE A CONDITIONS

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**. **Poids : 3 ans, 55 k. ; 4 ans et au-dessus : 56 k.** Les chevaux ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en victoires et places, reçu 10.000 porteront 1 k. ; 15.000, 2 k ; 20.000, 3 k. ; 25.000, 4 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu la jeune-jockey Sarah AKARI SOUIDA NE en ses explications, l'ont sanctionnée par une interdiction de monter pour une durée de 12 mois, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 7 coups). Le hongre RONNIE ROCKET a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
-------	--------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------	------	-------	-------	--------	---------------	---------	----------------------

1	COOBIRD <u>M.PS. 5 A.</u>	06	Par: CAMELOT et MOONLIGHT SWING (PALACE EPISODE) (Corde:06)		MR PATRICK PENELOPE	P. PENELOPE	972	MME SARAH AKARI- SOUIDANE	55 kg (56 kg)	3.600 1.861 464	S	NNN	GALILEO RACING INC
2	RONNIE ROCKET <u>H.PS. 3 A.</u>	05	Par: BIRCHWOOD et LINGREVILLE (LE HAVRE) (Corde:04)		MR WILLY VAITILINGOM	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME DELPHINE SANTIAGO	56 kg (57 kg)	1.440 1.082 327	ANL		GR. PETIT, LC. CRANE
3	SALSA TIM <u>H.PS. 4 A.</u>	02	Par: KINGALSA et MISS STREAM (TREMPOLINO) (Corde:01)		MME ANGELA THIBAUT	S. JOUSSELIN	972	ANTHONY BERNARD	59,5 kg (59 kg)	1.080 558 212	NNN		D. TIMMERS
4	KARABABA <u>H.PS. 7 A.</u>	01	Par: WOOTTON BASSETT et FATARA FROTO (LAYMAN) (Corde:03)		F. COSSOU/R.SAINTE- ROSE/A.PELTI	R. SAINTE ROSE	972	FABIEN LEFEBVRE	60,5 kg (60 kg)	720 304 133	ANL		MAVRA ENERJİ VE INSAAT SANAYİ
5	DAVICHOP <u>H.PS. 5 A.</u>	04	Par: AMADEUS WOLF et CHOPE HISTORY (SOAVE) (Corde:05)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	57,5 kg (57 kg)	360 186 70	ANN		A. CHOPARD
6	ZALON <u>H.PS. 3 A.</u>	03	Par: ZIZANY et NUNEZ (ZIETEN) (Corde:02)		MR GEORGES ADREA	G. ADREA	972	FRANCK TORRALBA	57,5 kg (57 kg)		ANN		JC. CAMPOS, N. CAMPOS, RAY. CAMPOS